

Nombre de membres :

- En exercice : 25
- Présents : 18
- Votants : 21
- Procuration(s) : 3
- Absent(s) excusé(s) : 1
- Absent(s) : 3

DEL 2023_092

L'an deux mil vingt-trois, le 16 du mois de novembre à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougou, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : AIMON Céline, AUDÉ Laurent, BAUMGARTEN Christian, BOURDIER Christine, COUSSET Alain, DAGUTS Karine, DIDIER Emilien, DOBIOT Philippe, DUMORTIER Roselyne, GARNIER Céline, GOMES-TEXEIRA François, GUILLORIT Mikaël, HIPEAU Gaëlle, LARGEAU Vanessa, LE BARS Arlette, LECULLIER Lysiane, MAGNE Didier, MARTINEZ Olivier, NOIZET Michel, RIVAULT Pierre, ROUXEL Patricia, TEXIER Fernando, THIBAUT Evelyne, TROCHON Patrick, ZAPATA Laurie.

Excusé(e)s et pouvoir(s) AUDE Laurent à ROUXEL Patricia ; BAUMGARTEN Christian à THIBAUT Evelyne ; MAGNE Didier à NOIZET Michel.

Date de convocation : Le 09 novembre 2023

Date d'affichage : Le 09 novembre 2023

Fait à Aigondigné,
Le 20 novembre 2023
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Secrétaire de séance : Lysiane LECULLIER

Délibération 2023_092 : AFFAIRES GÉNÉRALES

Objet : COMMISSION DE SUIVI DES BAUX RURAUX

Considérant la DEL_2023_082 AF_CREATION D'UNE COMMISSION SUIVI DES BAUX RURAUX

Madame le maire expose que le Conseil Municipal du 31 octobre 2023 avait approuvé la création d'une commission de « Suivi des baux ruraux ». Lors de cette séance, deux élus s'étaient portés volontaires pour y siéger.

Madame le Maire précise que ce nombre est trop faible et relance son invitation à volontariat pour participer à cette commission avec les deux élus et les quatre maire et maires délégués.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

Désigne comme membres de la commission « suivi des baux ruraux »

- Madame Patricia ROUXEL, maire d'Aigondigné et maire déléguée de sainte Blandine,
- Madame Evelyne THIBAUT, maire déléguée de Mougou,
- Madame Christine BOURDIER, maire déléguée de Aigonny,
- Monsieur Patrick TROCHON, maire délégué de Thorigné,
- Madame Vanessa LARGEAU,
- Madame Arlette LEBARS,
- Madame Céline AIMON
- Monsieur Mickaël GUILLORIT



Le Maire,
Patricia ROUXEL

Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :
Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État